Termes de référence de l’évaluation finale

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande taille soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT ) SGIP 3529

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet :  | PROMES-GDT |
| ID de projet du FEM : | PIMS 3216 |   | *à l’approbation (en millions USD)* | *à l’achèvement (en millions USD)* |
| ID de projet du PNUD : | 00056954 | Financement du FEM :  | 959.500 | 959.500 |
| Pays : | Djibouti | Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation : | 100.000 | 163.000 |
| Région : | Pays Ara es | Gouvernement : | 2.140.000 | 385.000 |
| Domaine focal : | Dégradation des Terres | Autre : | 10626000 | 20.500.000 |
| Objectifs FA, (OP/SP) : | OP- 1Degration de Terres 1/2 | Cofinancement total : | 12866000 | 19..950.000 |
| Agent d’exécution : |       | Coût total du projet : | 13.825.500 | 20.944.500 |
| Autres partenaires participant au projet : | FIDA, AFD | Signature du DP (Date de début du projet) :  |       |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposé :31/12/2014 | Réel :31/12/2014 |

Objectif et portée

Le PROMES-GDT se veut une réponse compréhensive et intégrée aux défis poses par la dégradation des ressources naturelles, le déficit hydrique et la sécheresse, et la pauvreté parmi les communautés pastorales du Nord du pays. Il vise à renforcer la capacité des communautés locales à planifier leur propre développement, tout en fournissant aux institutions locales et au gouvernement les outils appropriés pour réduire la pauvreté de manière durable. Les interventions du projet qui font intervenir un large éventail de partenaires locaux et internationaux, combinent tes mesures physiques destinées à réhabiliter ou créer des systèmes de captage des eaux de surface et de ruissellement et à réhabiliter et gérer les pâturages et herbages, avec des interventions visant le renforcement des capacités des acteurs concernés au niveau du développement local, du suivi et de la capacité technique. Le financement du programme se chiffre à près 20.000.000 $, le volet gestion durable des terres et protection de la foret avoisine les 2.400.000 $ Plus spécifiquement le PROMES-GDT s’articule autour de trois composantes :

* Collecte des eaux de surface et gestion durable des terres : Infrastructures hydrologiques, gestion durable des terres, amélioration de la production animale, protection et sauvegarde des espaces forestiers menacés de la zone de la forêt du Day.
* Renforcement des capacités nationales : formation des cadres, sensibilisation et renforcement des communautés locales.
* Coordination et Gestion du Programme : la gestion au quotidien du projet, les ressources humaines pour la coordination et l’appui institutionnel à l’unité de gestion du projet.

Trois zones prioritaires d’intervention ont été définies: 1) la forêt du Day et ses alentours; 2) les zones à proximité du petit Bara et du grand Bara et 3) la région du Gobaad. Le programme devrait toucher directement ou indirectement environ 6 000 ménages (soit environ 36 000 personnes).

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM. Elle portera sur le volet gestion durable de terres et protection et sauvegardes des espèces forestiers menacés dans la zone du foret du Day

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur doit articuler les efforts d’évaluation autour des critères de **pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. L'évaluateur doit développer une série de questions spécifiques couvrant chacun de ces critères en déclinant la liste générique dans l'Annexe C de ces termes de référence, suite à des consultations avec le bureau d pays du PNUD et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM , et soumettre le tableau dans le cadre de la méthodologie proposé ainsi que dans le rapport initial d'évaluation et le rapport final en annexe

L’évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Djibouti y compris aux différentes sites du projet Foret du Day, Randa, Dorra ....... *des projets.* Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

* PNUD : Représentant Résident, DRR, l'Unité Environnement, et le Conseiller Technique Régional du FEM
* L’agence d’exécution : directeur, experts, unités concernées
* L’équipe du projet, le chef de projet, l'équipe technique et administrative.
* Les ministères/départements clés  du gouvernement
* Le comité de pilotage
* Le point focal opérationnel du FEM
* Les ONG et les communautés engagées dans le projet :
* Le CERD

L’évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l’examen à mi-parcours, les rapports sur l’état d’avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur jugera utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira à l’évaluateur aux fins d’examen est jointe à l’[annexe B](#_TOR_Annex_B:) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet ([Annexe](#_TOR_Annex_A:) A) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L’évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D.](#_TOR_Annex_D:)

|  |
| --- |
| **Notes d'évaluation :** |
| **1 Suivi et évaluation** | ***Notation*** | **2 A*gence d’exécution/agence de réalisation***  | ***Notation*** |
| Conception du suivi et de l’évaluation à l’entrée |  | Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |  | Qualité de l’exécution : agence d’exécution  |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  | Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |  |
| **3 Évaluation des résultats**  | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** | **4 Durabilité** | **de l’agence d’exécution/agence de réalisation :** |
| Pertinence  |  | Ressources financières : |  |
| Efficacité |  | Sociopolitique : |  |
| Efficience  |  | Cadre institutionnel et gouvernance : |  |
| Note globale de la réalisation du projet |  | Environnemental : |  |
|  |  | Probabilité globale de la durabilité : |  |

Financement/cofinancement du projet

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l’intervention du bureau de pays (BP) et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement(type/source) | Propre financement du PNUD (en millions USD) | Gouvernement(en millions USD) | Organisme partenaire(en millions USD) | Total(en millions USD) |
| Prévu | Réel  | Prévu | Réel | Prévu | Réel | Réel | Réel |
| Subventions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts/concessions  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autre
 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Totaux |  |  |  |  |  |  |  |  |

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [[2]](#footnote-2)

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements.

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD à Djibouti. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’équipe d’évaluateurs afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d’évaluation

L’évaluation durera au total 21 jours selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | Durée | Date d’achèvement |
| **Préparation** | 03 jours (recommandé: 2-4) | *Flexible, Aout, septembre* |
| **Mission d’évaluation** | 10 jours (recommandé: 7-15) |  *Flexible, Aout, septembre* |
| **Projet de rapport d’évaluation** | 05 jours (recommandé: 5-10) |  *Flexible, Aout, septembre* |
| **Rapport final** | 3 jours (recommandé: 1-2) | *Flexible, Aout, septembre* |

Produits livrables en vertu de l'évaluation

Les éléments suivants sont attendus de l’équipe d’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits livrables | Table des matières  | Durée | Responsabilités |
| **Rapport initial** | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode  | Au plus tard deux semaines avant la mission d’évaluation.  | L’évaluateur envoie au BP du PNUD  |
| **Présentation** | Conclusions initiales  | Fin de la mission d’évaluation | À la direction du projet, BP du PNUD |
| **Projet de rapport final**  | Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes | Dans un délai de trois semaines suivant la mission d’évaluation | Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM |
| **Rapport final\*** | Rapport révisé  | Dans un délai d’une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet  | Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.  |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d'un évaluateur international et d'un évaluateur national. Les consultants doivent disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet. L'évaluateur international sera le chef de file

Les membres de l’équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

L’évaluateur international (le chef d'équipe) :

L’évaluateur international (le chef d'équipe) aura la responsabilité générale pour l’évaluation finale et pour la production des résultats attendus. Il/elle rapportera techniquement et administrativement au bureau du PNUD à Djibouti.

* Sera responsable des taches suivantes :
	+ guider et gérer l’évaluation y compris la mission de terrain, en coordination avec le bureau pays du PNUD et l’équipe de projet ;
	+ assurer que l’évaluation satisfait les standards pour les évaluations finales du PNUD-FEM dans toutes les dimensions ;
	+ définir la méthodologie de l'évaluation (collecte et analyse de données, etc.) ;
	+ définir la division du travail dans l'équipe d'évaluation ;
	+ diriger les entretiens et les analyses pertinentes (sur la stratégie, les résultats atteints, partenariats, etc.) ;
	+ préparer la présentation des résultats provisoires lors de la mission de terrain ;
	+ préparer le projet de rapport d'évaluation ;
	+ réviser et finaliser le rapport d'évaluation.
* Devra posséder :
	+ formation universitaire dans un domaine pertinent (gestion environnementale, biologie / écologie, sciences naturelles, sciences sociales ou économiques)
	+ 7/10ans minimum d'expérience professionnelle internationale pertinente, y compris des connaissances techniques solides dans les domaines focaux ciblés, notamment la conservation de la biodiversité et/ou la gestion des ressources naturelles ;
	+ une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
	+ une connaissance du PNUD et du FEM, y compris des stratégies et des politiques d’évaluation et de suivi pertinentes ;
	+ une compétence dans la gestion adaptative appliquée dans l’évaluation des projets internationaux de gestion des ressources naturelles ;
	+ des compétences analytiques démontrées ;
	+ une bonne maîtrise et capacité de communication du français, de l'anglais et si possible de l’arabe.

Le consultant national :

* Sera responsable des taches suivantes :
	+ organiser la mission de terrain avec le bureau pays du PNUD et l’équipe de projet ;
	+ fournir des connaissances et perspectives nationales lors de l’évaluation ;
	+ participer dans la conception de la méthodologie de l'évaluation ;
	+ fournir des données en réexaminant toutes les documentations du projet ;
	+ fournir au chef d'équipe une compilation d'informations avant la mission de l'évaluation ;
	+ codiriger les entretiens avec les parties prenantes nationales et locales ;
	+ fournir une interprétation lors des discussions si nécessaire en langues locales ainsi que dans l’analyse des documents ;
	+ codiriger les analyses pertinentes (sur la stratégie, les résultats atteints, partenariats, etc.) ;
	+ participer dans la préparation de la présentation des résultats provisoires lors de la mission de terrain ;
	+ appuyer le chef d'équipe dans la préparation du projet de rapport d'évaluation ;
	+ appuyer le chef d'équipe dans la préparation dans la révision et finalisation du rapport d'évaluation.
* Devra posséder :
	+ formation universitaire dans un domaine pertinent (gestion environnementale, biologie / écologie, sciences naturelles, sciences sociales ou économiques) ;
	+ 3/5 ans minimum d’expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la conservation de la biodiversité et/ou la gestion durable des ressources naturelles, avec une bonne connaissance du pays et des enjeux dans les zones arides et désertiques ;
	+ expérience pratique en matière d’évaluation de projet, de définition et de suivi d'indicateurs d'impacts et de renforcement de capacités ;
	+ expérience avec les projets du PNUD / FEM fortement souhaitée ;
	+ une bonne maîtrise de l’arabe, du français et de préférence de l'anglais.

Les deux consultants seront recrutés par le Gouvernement et le PNUD participera a l'identification et à la sélection.

Code de déontologie de l'évaluateur

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)

Modalités de paiement et spécifications

*(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)*

|  |  |
| --- | --- |
| % | Étape |
| *10 %* | À la signature du contrat |
| *40 %* | Suite à la présentation et l’approbation du 1ER projet de rapport d’évaluation finale |
| *50 %* | Suite à la présentation et l’approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif  |

Processus de candidature

Les candidats pour le Consultant International et le Consultant National sont invités à envoyer un dossier de candidature en version électronique au bureau du projet, à l’attention de l'Unité de Gestion du Projet

[maem\_ugp\_sec@hotmail.fr](maem_ugp_sec%40hotmail.fr)

 Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 30 juin 2014, et devra contenir:

* Une lettre de motivation
* Un curriculum vitae complet et à jour, en français, avec contacts e-mail et téléphone.
* Une offre technique / méthodologique, de 5-10 pages maximum.
* Une offre financière, indiquant le coût total de la mission (y compris les frais/indemnités quotidiennes et les frais de déplacement).
* Un profil de la compagnie en cas d’appartenance à des entreprises.

Annexe A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Niveau Projet** | **Indicateurs d’impact**  | **Lignes de bases** | **Cibles**  | **Moyens de vérification** |
| **Objectif Global** Renforcer les besoins de subsistance des communautés pastorales en favorisant la gestion durable des sources naturelles | Couverture végétal sérieusement dégradée dans les zones de pâturage en augmentation | Couverture végétale actuelle dégradée est 8.3% dans les zones de pâturages | Couverture végétale dans les zones de pâturages augmentée au moins de 30% à la fin du projet | FGEF évaluation ligne de base lors du démarrageEnquête Socio-économique IFAD (RIMS)Rapport et Enquête Programme Alimentaire Mondiale Evaluation mi-parcours et évaluation finale Statistiques macro-économiques Rapport Annuel d’activités |
| Production des pâturages dans le 10,000 ha du projet augmentée | Taux actuel de production est 1 UBT/ha(UBT= Unité de Bétail Tropical) | Taux ciblé de production est de 5 UBT/ha à la fin du projet |
| Disponibilité des eaux de surface dans la zone du projet augmenté  | Niveau actuel des eaux de surface mobilisées autour de 300,000m3  | Quantité des eaux de surface augmentée à 500,000m3 à la fin du projet |
| Menacés *Juniperus procera* dans la foret du Day (superficie de la zone 1,800ha) régénérée | Actuellement 600 arbres sont encore envie dans la zone centrale de 675 ha et en voie disparition complète dans les zones restantes  |  A long terme le programme plantera 1,000 arbres /an sur une période 10 ans en commençant en 2011 |
| La mesure de l’évaluation des besoins en renforcement des capacités améliorées | Valeur de base de la mesure de l’évaluation des besoins en renforcement des capacités est 19 en 2011 | La mesure de l’évaluation des besoins en renforcement des capacités augmente à 37 en 2014  |
| Information et dissémination de pratique de gestion en eau et en sylvo-pastoralisme démontré  | Absence de documentation et d’échange | Au niveau deux leçons apprises sont publiés à la fin du projet |
| **Objectif 1**:Mettre en place de mesures de gestion de eaux de surface pour satisfaire les besoins de consommation de la communauté et de son cheptel et promouvoir une utilisation durable des zones de pâturage en augmentant la disponibilité et l’accès aux pâturages  | Accès aux sources d’eau dans les saisons sèches pour 6000 familles ( 36,000 habitants) amélioré | Plus de 50% de familles n’ont pas accès à l’eau en saison sèche | Réduction du taux de famille n’ayant pas accès à l’eau en saison sèche réduit de la moitie à 25% à la fin du projet | Registre des communautés (Suivi des contributions financières des usagers des citernes.Rapport Annuel des activités du Programme Evaluation a mi-parcours et évaluation finale Evaluation rurale Etude d’impact environnementale |
| Capacité de la charge animale sur le pâturage augmentée  | Capacité actuelle de la charge du pâturage dépasse les 63% | Pression sur les pâturages est réduite by 30% à la fin du projet |
| Un plan de mangement pour la foret du Day est adopté par les acteurs locaux | Seulement la zone centrale de 675ha est protégée mais pas d’une manière durable | Un modèle économiquement et culturellement durable pour la protection de la foret est établi à la fin du projet |
| **Objectif 2**: Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines aux niveaux central et local | Le *“Comité de Pilotage Local”* est établi en tant qu’institution local pour la gestion de ressources naturelles  | Participation local limitée dans la gestion des ressources naturelles  | Structures et différents et comités locaux sont fonctionnels à la fin du projet | Suivi par le département décentralisé Plan de développement communautairesRapports de formationRapports des évaluations |
| Les « *Schéma d’Aménagement Hydraulique et Pastorale (SAHP”)* établi dans 7 zones prioritaires | Actuellement, il n’y a pas de plans au niveau des organisations communautaire  | Les SAHP adopté dans les 7 zones prioritaires  |
| Technologie GIS adopté comme outil de base pour la gestion intégrée des ressources naturelles  | Absence d’outils for la gestion d’information permettant la prise de décision | Un system de GIS est utilisé par les décideurs à la fin du projet |
| Fonction de Coordinateurs Régionaux adopté pour promouvoir la participation le développement participatif aux niveaux central et régional | Il n’excite pas de fonctions institutionnelles pour la gestion des ressources naturelles au niveau local  | Les coordinateur régionaux sont intégrés dans la fonction publique à la fin du projet |

Annexe B : Liste des documents à examiner par les évaluateurs

1. Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et Gestion Durable des Terres. Mission de suivi du FIDA, 29 janvier au 5 février 2011, 6 pages.
2. Mission de suivi et d’appui à la mise en œuvre du PROMES-GDT. 12 au 22 février 2012. Aide mémoire (Version provisoire). 10 pages.
3. Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT). Don FIDA n° 8016-DJ. Troisième mission de supervision et d ‘appui à la mise en œuvre (17 septembre au 7 octobre 2011). Aide mémoire provisoire. 20 pages.
4. Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres (PROMES-GDT). Don FIDA n° 8016-DJ & 8016A-DJ. Mission de revue à mi-parcours: 14-26 mai 2012. Aide-mémoire, 21 pages.
5. Rapport technique sur le Système S&E du projet PROMES-GDT et PRODERMO : Outils de travail pour la mise en œuvre du système. Préparé par Dr. Lamia Mansour Expert S&E (5/11/2012), 18 pages.
6. Procès-verbal de réunion CPL Day. Schéma d’aménagement pastoral de la forêt du Day. 12 juin 2010. 5 pages.
7. Procès-verbal de l’Assemblée générale de la communauté de Seekoh-Aboussa sur l’interdiction totale de la coupe d’arbre dans l’enceinte de la forêt du Day. 20 Août 2011. 6 pages.
8. Rapport Annuel d’Activité PROMES-GDT (2009). 11 pages.
9. Rapport d’Activités sur l’Etat d’avancement en 2012 et Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) pour 2013. PROMES-GDT, 14 pages.
10. Rapport d’Activités du Ministère de l’Agriculture, de la Pêche, de l’Elevage et des Ressources Halieutiques. Année 2012. 76 pages
11. Simon BADJI. Production de plants en pépinière. Reboisement et restauration des écosystèmes pastoraux. Rapport conceptuel (Sept. 2012), 37 pages.
12. PROMES-GDT. Rapport d’activités sur l’état d’avancement en 2013. UGP-MAEPE-RH 2009-2013. 29 pages.
13. PROMES-GDT. Rapport de pré-évaluation, vol. 1 : Rapport principal et annexes, Décembre 2007. FIDA, 52 pages.
14. Aide-mémoire PROMES-GDT. Mission de supervision FIDA: du 24 novembre au 06 décembre 2013, 21 pages.
15. Aide-mémoire Programme des Eaux de Surface pour le Développement Agro-pastoral et de Gestion Durables des Terres. Février 2007.
16. PROMES-GDT. Convention CDJ 1060-01 C. Accord de Don FFEM., décembre 2008, 15 pages.
17. PROMES-GDT. Accord de Don FIDA., février 2008, 32 pages.
18. APR/PIR 2011, 2012 et 2013

Annexe C : Questions d'évaluation

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet*

| **Critères des questions d'évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ? |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?**  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Annexe D : Échelles de notations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes*** | ***Notations de durabilité :***  | ***Notations de la pertinence*** |
| 6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures4 Modérément satisfaisant (MS)3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes | 4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité | 2 Pertinent (P) |
| 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés | 1 Pas pertinent (PP) |
| 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants1 Improbable (U) : risques graves | ***Notations de l’impact :***3 Satisfaisant (S)2 Minime (M)1 Négligeable (N) |
| *Notations supplémentaires le cas échéant :*Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.) |

Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[3]](#footnote-3)**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annexe F : Grandes lignes du rapport d'évaluation[[4]](#footnote-4)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Page d’introduction :* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* Nº d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme opérationnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Membres de l’équipe d’évaluation
* Remerciements
 |
| **ii.** | Résumé* Tableau de résumé du projet
* Description du projet (brève)
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
 |
| **iii.** | Acronymes et abréviations(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[[5]](#footnote-5)) |
| **1** | Introduction* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation
 |
| **2** | Description et contexte de développement du projet* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés
 |
| **3** | Conclusions (Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés[[6]](#footnote-6))  |
| **3.1** | Conception/Formulation du projet* Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
 |
| **3.2** | Mise en œuvre du projet* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
 |
| **3.3** | Résultats des projets* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence(\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact
 |
| **4**  | Conclusions, recommandations et enseignements* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
 |
| **5**  | Annexes* TR
* Itinéraire
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
 |

Annexe G : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d’évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats de développement](http://www.undp.org/evaluation/handbook), à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes). [↑](#footnote-ref-4)
5. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-5)
6. Utilisation d’une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d’explications sur les notations. [↑](#footnote-ref-6)